

## saint-pardoux

### L'opposition municipale dénonce un manque de concertation

**L**e conseil municipal de Saint-Pardoux, présidé par le maire Benoît Piron, s'est réuni le 22 mars dernier. Le compte rendu paru dans nos colonnes, hier, fait mention d'un début de conseil « *chahuté* » par Philippe Noirtault, élu d'opposition. Un terme contesté par l'élu, qui a simplement pris la parole pour faire part du mécontentement de l'opposition, dont les « *remarques ne sont jamais reprises dans les comptes rendus de la mairie* ».

#### “ Dénî démocratique ”

L'élu indique également « *l'existence depuis 2014, de réunion de la commission finances, qui est là pour préparer les travaux du conseil municipal sur les orientations budgétaires. Elle a, de plus, manifesté son désaccord sur la non-transmission préalable et pourtant obliga-*

*toire des documents budgétaires pour ce conseil municipal, qui sont pourtant prêts depuis au moins quinze jours, renseignement pris auprès du Trésorier public.* » « *Il était bien précisé dans le mail présentant l'ordre du jour du conseil, que les maquettes budgétaires seraient adressées dans un second temps. Ce qui n'a pas été fait.* »

L'opposition enfonce le clou : « *Encore une fois, la majorité est dans le déni démocratique et au droit à l'information dû à l'ensemble des conseillers municipaux.* » Philippe Noirtault a ensuite quitté la séance.

Concernant les comptes administratifs à l'ordre du jour, les chiffres donnés dans l'article paru hier, ont bien été projetés et présentés aux élus présents. Mais ils n'ont pas été repris dans le compte rendu de séance transmis le 28 mars par la mairie aux élus.

la nevratte